



Etude sur l'adaptabilité des centres de tri de déchets ménagers aux évolutions potentielles des collectes séparées

Note de présentation

Contexte

Le ministère en charge de l'environnement a demandé à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'assurer le pilotage d'une étude sur l'adaptabilité des centres de tri des déchets ménagers. Cette étude vise à réaliser un état des lieux représentatif du parc des centres de tri en France et à identifier les difficultés éventuelles que pourraient rencontrer ces installations en fonction des évolutions, tendanciennes ou liées à la politique environnementale nationale, des collectes séparées et des spécifications en sortie des flux triés.

Cette étude doit permettre aux pouvoirs publics et aux différents acteurs concernés de disposer, préalablement à toute décision nationale, d'une vision partagée des besoins d'adaptation et des difficultés potentielles liées, en fonction des choix qui seraient retenus sur les consignes de tri et l'organisation des collectes.

Objectif de l'étude

A partir d'un état des lieux national des caractéristiques des centres de tri recevant des collectes séparées ménagères et assimilées d'emballages et de papiers, l'étude vise à analyser les besoins puis les possibilités et les contraintes pour adapter les installations existantes aux évolutions potentielles de quantité et de composition des collectes séparées entrantes et des spécifications demandées sur les flux sortants.

Cette analyse conduira à établir une typologie des centres de tri pour l'ensemble du parc, en fonction de leur adaptabilité face à des scénarios d'évolution. Cette analyse permettra d'appréhender à un niveau national, les impacts organisationnels, techniques et financiers des choix de politique publique qui pourraient être pris sur les modalités d'organisation et de développement des collectes séparées.

Scénarios d'évolutions des collectes pris en compte

La réalisation de la première étape de l'étude a permis de définir un scénario prévisionnel d'évolution des collectes séparées à l'horizon 2020 prenant en compte les prévisions d'évolutions des gisements, des taux de collecte et des taux de recyclage pour les papiers et les emballages.

Six variantes théoriques, volontairement contrastées pour mieux en estimer les impacts, ont été définies autour de deux grandes thématiques :

- extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques autres que flacons et bouteilles, extension partielle hors films, absence d'extension
- absence d'harmonisation des modalités de collecte séparée des papiers et des emballages légers, généralisation d'un schéma emballages légers et papiers en mélange, généralisation d'un schéma avec deux flux corps creux / corps plats, généralisation d'un schéma avec deux flux emballages légers / papiers .

Ces scénarios ne sont pas prescriptifs et ont été définis en fonction des objectifs de l'étude.

Phasage de l'évaluation de l'adaptabilité des centres de tri

L'évaluation nationale de l'adaptabilité des centres de tri en fonction des différents scénarios se fera en 3 phases :

- Une évaluation détaillée sur un échantillon de centres de tri représentatif par typologie (visite sur site de 30 à 60 centres avec envoi d'un guide d'entretien au préalable), permettant d'identifier les principaux paramètres pour caractériser l'adaptabilité
- Une enquête généralisée auprès de tous les centres de tri (via un questionnaire) afin de collecter les informations relatives aux paramètres déterminés ci-dessus
- Une consolidation nationale par typologie de centre de tri sur la base des données collectées.

Chaque centre de tri sera ainsi sollicité soit dans le cadre de l'évaluation détaillée de l'échantillon (au premier trimestre 2012), soit pour répondre à l'enquête généralisée (au second trimestre 2012).

La liste des centres de tri constituant l'échantillon représentatif sera déterminée par le Comité de Pilotage et soumis pour avis au Comité de Suivi.

Livrables

Le rapport final, après validation par le comité de suivi, sera diffusé au troisième trimestre 2012. Il présentera en fonction des différents scénarios de collecte retenus et pour chacune des catégories de la typologie des centres de tri :

- les éventuels points bloquants,
- les facteurs limitant les possibilités d'adaptations,
- les types d'aménagements nécessaires à assurer un fonctionnement adapté du centre
- les coûts d'investissements correspondants
- les conséquences sur la capacité du centre de tri

L'étude n'a pas pour objet d'établir un diagnostic de l'adaptabilité de chaque centre de tri et par conséquent aucun résultat spécifique se rapportant à un centre de tri ne sera publié, ni transmis aux acteurs.

L'étude n'a pas pour objet d'évaluer l'adéquation locale entre les besoins de tri et les capacités existantes. L'évaluation de l'adaptabilité du centre de tri sera effectuée sur la base d'une population constante.

Pilotage et suivi

L'étude est co-financée entre l'ADEME, et les sociétés agréées Eco-Emballages/Adelphe et EcoFolio.

Après consultation le groupement TERRA / Trident Service a été retenu.

Un comité de pilotage a été mis en place comprenant les 3 financeurs ainsi que des représentants des gestionnaires d'installations de tri (3 pour les collectivités locales désignés par l'ADEME en concertation avec l'AMF, le Cercle National du Recyclage et Amorce et 3 pour les opérateurs privés, 2 désignés par la FNADE et 1 par FEDEREC).

Ce comité a pour mission de valider les grilles d'analyse des centres de tri, la liste des centres de tri à visiter et la gestion de la confidentialité des données.

Un comité de suivi, dont la composition reflète celle des commissions consultatives d'agrément des filières papiers graphiques et emballages ménagers a également été également mis en place.

Ce comité a pour mission de valider les scénarios d'évolution des collectes, la typologie des centres de tri et la consolidation nationale des résultats.

Confidentialité des données

Dans le cadre de sa mission le prestataire sera amené à collecter des informations auprès des gestionnaires des installations de tri, soit par visite sur place, soit par entretien, soit par questionnaire. Le caractère confidentiel de ces données, en fonction de leur nature, sera défini par le comité de pilotage et précisé dans les documents de recueil des informations.

Les données individuelles recueillies auprès des centres de tri sont confidentielles et seront exclusivement réservées à la réalisation de cette mission.

Dans les livrables de l'étude, aucune catégorie de la typologie des centres de tri ne comprendra moins de trois unités afin de préserver cette confidentialité des données.

L'étude n'ayant pas pour objet d'établir un diagnostic de l'adaptabilité de chaque centre de tri, seul le rapport final sera communiqué aux acteurs propriétaires, gestionnaires ou clients des centres de tri sans aucune précision spécifique concernant un centre de tri particulier.

***Les co-financeurs tiennent à remercier
tous ceux qui accepteront de prendre le temps nécessaire
pour répondre aux sollicitations qui leur seront faites
permettant ainsi de contribuer à la pertinence des résultats.
L'implication des différents acteurs concernés
est une condition essentielle au bon déroulement de ces travaux.***